



LA CERTIFICATION ET LES GARANTIES DU SOLAIRE THERMIQUE



Un résultat garanti avec la certification

Faire le choix du solaire thermique, c'est faire appel à une filière de professionnels qualifiés, certifiés, pour une centrale parfaitement installée et fonctionnant de façon optimale pour longtemps. Avec la multiplication des fournisseurs et installateurs d'équipements solaires, plusieurs normes et certifications ont été mises en place. Certaines sont obligatoires pour bénéficier d'aides publiques. D'autres ont été créées à l'initiative des professionnels pour faciliter le choix du consommateur.



QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDE

La mention RGE n'est pas obligatoire, mais nécessaire pour l'éco-conditionnalité des aides publiques (crédit d'impôt, aide ADEME...) et nécessaire à qui veut exister sur le marché de l'efficacité énergétique. La mention «Reconnu Garant de l'Environnement» ou «RGE», est un dispositif national qui vise à **identifier facilement les entreprises qualifiées dans le domaine de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables**. Il s'accompagne de la mise en place du principe d'éco-conditionnalité des aides publiques.

RGE



CHOISIR SON INSTALLATEUR

QUALIBAT propose dans sa nomenclature une famille « Énergies et fluides » simple à utiliser par tous les acteurs de la construction. Celle-ci regroupe toutes **les qualifications utiles pour soutenir l'activité, développer les marchés, réussir les appels d'offres et faire bénéficier aux clients de travaux éco-conditionnés**.



Qualisol est un label de qualité décerné aux installateurs professionnels de systèmes solaires thermiques. Il témoigne de **l'expertise et de l'expérience requise pour ce type de travaux. C'est un gage de sérieux, recommandé par l'ADEME** pour l'octroi des aides du fonds chaleur.



LE MATÉRIEL

Pour bénéficier des **aides publiques (Crédit Impôt ou Ademe) celui-ci doit être certifié**.

Deux certifications possibles : CST Bat et Solar Keymark. Ces deux certifications attestent de la conformité aux normes européennes établies par le CEN TC 312.



LE SUIVI

Pour les exploitants, des **formations dédiées au suivi de l'installation** sont dispensées avec le référentiel SOCOL. Elles ne donnent pas droit à qualification : www.solaire-collectif.fr

Il existe aujourd'hui une qualification SOCOL exploitant destinée aux structures assurant l'exploitation des chaufferies ayant du solaire thermique en place.



BON À SAVOIR

Vous pouvez également **faire bénéficier le particulier de l'éco-conditionnalité** avec les marques « NF maison rénovée » et « NF maison rénovée HQE » de Cequami et la certification « Offre globale de rénovation énergétique » de Certibat.

L'association professionnelle de l'énergie solaire Enerplan a lancé fin 2007 avec les industriels de l'énergie solaire la marque Ô Solaire - référencement Enerplan.

«Ô Solaire - Référencement Enerplan, traduit l'engagement de la responsabilité d'un opérateur (industriel ou assimilé) sur la conformité de son matériel et de ses prescriptions de mise en oeuvre, vis-à-vis de la réglementation française et des normes européennes» communique l'association.

